



REGLES 2008 ETUDE DE CAS REGLEMENTAIRES



PARTIE 1 – Questions/Réponses

Situation #1

L'équipe B contrôle le ballon dans sa zone arrière. B4 envoie le ballon vers B8 qui se trouve en zone avant. Le ballon est alors intercepté par A13 qui est en l'air après avoir sauté de sa zone avant. A13 retombe au sol, ballon en mains, en posant d'abord son pied gauche dans sa zone avant puis son pied droit dans sa zone arrière.

Question

Faut-il siffler retour en zone arrière ?

Réponse

A13 établit un NOUVEAU contrôle pour son équipe alors qu'il est EN L'AIR après avoir sauté de sa zone AVANT. Sa position par rapport aux zones avant et arrière n'est donc déterminée que lorsque ses DEUX pieds ont repris contact avec le sol. Le joueur se trouvant à cheval sur la ligne médiane, dans cette situation spécifique, il est considéré comme étant légalement dans sa zone ARRIERE. Il n'y a donc pas retour en zone arrière.

Situation #2

Un joueur défenseur, qui se trouve être le dernier défenseur, fait une faute sur le côté ou part derrière sur un joueur tirant en course sur contre-attaque.

Question

Faut-il siffler faute antisportive (application du nouveau critère de FA) ?

Réponse

Le contact par derrière ou sur le côté du dernier défenseur pour stopper la contre-attaque NE S'APPLIQUE PAS sur le tir. Il faut siffler faute antisportive quand le dernier joueur défenseur commet la faute pendant le DRIBBLE alors qu'il est derrière ou sur le côté. Ainsi, lorsque le joueur arrête son dribble sur C.A l'action de tir débute. Seuls les 2 autres critères, rudesse excessive ou ne pas jouer le ballon, s'appliquent pour établir le caractère antisportif du contact.

Situation #3

Juste après le début de la rencontre, un joueur est sanctionné d'une faute. On s'aperçoit alors qu'il n'est pas inscrit sur la feuille de marque.

Question

A qui doit-on imputer la faute sur la feuille de marque ?

Réponse

Comme prévu dans les interprétations FIBA 2008, le joueur ne peut pas être ajouté sur la feuille de marque. Il doit quitter le terrain. Les points marqués par ce joueur restent valables. La faute doit être inscrite sur une ligne disponible de joueur et dans les fautes d'équipe en ajoutant une étoile au-dessus de la case correspondante :

1 *	2	3	4	



REGLES 2008

ETUDE DE CAS REGLEMENTAIRES



Elle ne doit être attribuée à PERSONNE. La faute doit être sanctionnée comme si elle s'était produite dans des conditions normales. Aucune sanction supplémentaire ne doit être appliquée. Enfin, l'arbitre renseignera le verso de la feuille (dans la partie « réserves ») en détaillant avec précision la situation.

Situation #4

Lors d'une rencontre, le joueur A6 commet 2 fautes antisportives.

Question

Comment la table de marque en informe-t-elle les arbitres ?
Le joueur peut-il rester sur le banc de son équipe ?

Réponse

Après avoir levé la plaquette indiquant le nombre de fautes du joueur, le Marqueur doit IMMEDIATEMENT faire le geste de remplacement.

Ce n'est pas une faute disqualifiante mais le joueur doit être disqualifié. Chaque fois qu'un joueur fautif est disqualifié selon les articles du règlement, il doit SE RENDRE dans les VESTIAIRES de son équipe et y rester jusqu'à la fin de la rencontre, ou bien, s'il le choisit, il doit quitter la salle.

Situation #5

(a) A4 remplace A5 qui saigne. Un temps-mort est imputé à l'une des équipes. A5 remplace A6 à l'issue du TM.

(b) Avant des LF, A5 remplace A8. Le 2ème LF est réussi. A8 remplace A12.

Question

Dans les 2 cas, le remplacement est-il valable ?

Réponse

Le remplacement n'est pas valable dans les deux cas ; Un joueur qui est devenu remplaçant (respectivement un remplaçant devenu joueur) ne peut pas revenir en jeu (respectivement quitter le jeu) avant que le ballon ne redevienne mort après une période de MARCHE du CHRONOMETRE de jeu à moins que :

- L'équipe soit réduite à moins de 5 joueurs sur le terrain de jeu.
- Le joueur qui a droit à des LF dans le cadre de la correction d'une erreur rectifiable est sur le banc de son équipe après avoir été remplacé légalement.

Situation #6

Un joueur intercepte un ballon mais il trébuche, tombe et glisse sur le dos sur plusieurs mètres.

Question

Faut-il siffler marcher ?

Réponse

La glissade sur le dos indique qu'aucun arrêt n'est possible et ce involontairement : il n'y a pas marcher. Sur le ventre, il n'y a pas "marcher" non plus. Le mot « brièvement » utilisé dans les interprétations ne tient pas compte de la distance parcourue.



REGLES 2008

ETUDE DE CAS REGLEMENTAIRES



Situation #7

A5 est en zone ARRIERE. Il effectue une REJ. Il passe la balle à A7, qui se trouve en zone AVANT. A5 rentre dans le terrain, toujours en zone arrière. Puis il saute en l'air, pour franchir la ligne médiane. Il prend ses appuis en zone ARRIERE. Alors qu'il est en l'air A7, lui passe la balle. A5 retombe alors en zone AVANT.

Question

Faut-il siffler retour en zone arrière ?

Réponse

PEU IMPORTE qu'il s'agisse d'un nouveau contrôle ou pas, puisqu'il ne s'agit pas d'une situation relative à la modification de règle sur la position d'un joueur (la modification concerne effectivement un joueur qui saute de sa zone AVANT vers sa zone arrière).

La position de A5 est donc déterminée par les critères HABITUELS, c'est-à-dire que, en l'air, il est considéré comme appartenant à la zone de laquelle il vient de sauter soit la zone ARRIERE. Il y a donc bien RETOUR EN ZONE.

Situation #8

Le joueur D4, qui a sauté depuis sa zone avant pour intercepter le ballon, établit un nouveau contrôle en l'air. Avant de retomber au sol, il fait une passe à un coéquipier D8 situé en zone arrière. Il retombe ensuite dans sa zone avant.

Question

Faut-il siffler retour en zone arrière ?

Réponse

Il y a contrôle en zone avant pour l'équipe D, le défenseur saute de sa zone avant et retombe en zone arrière. Il y a donc retour en zone. Remarque : l'exception apparue en 2008 sur un nouveau contrôle ne s'applique que si le joueur qui établit le nouveau contrôle garde le ballon.

Situation #9

Alors que le jeu a repris suite à un TM, les arbitres s'aperçoivent qu'une équipe se retrouve à 6 joueurs sur le terrain par erreur.

Question

Quelle doit-être la sanction ?

Réponse

Le coach doit être sanctionné d'une faute technique B2, un joueur doit quitter le terrain.

Situation #10

Le joueur A8 dribble de sa zone arrière vers sa zone avant. Il s'arrête à cheval sur la ligne médiane tout en continuant à dribbler.



REGLES 2008

ETUDE DE CAS REGLEMENTAIRES



Question

Y a-t-il retour en zone arrière s'il fait une passe dans le dribble à un coéquipier se trouvant en zone arrière ?

Réponse

Non, il n'y a pas retour en zone arrière car le joueur A8 n'arrête pas son dribble, et de ce fait appartient toujours à sa zone arrière. Le décompte des 8s se poursuit.

Situation #11

Durant l'intervalle entre la 2^{de} et la 3^{ème} période, A5 et B6 se battent en fond de terrain et sont disqualifiés.

Question

Où la reprise du jeu se fera-t-elle ?

Réponse

Comme l'expliquent les interprétations 2008, il s'agit d'une double faute disqualifiante. La remise en jeu aura lieu au niveau de la ligne médiane par l'équipe bénéficiant de la possession alternée. La flèche d'alternance sera retournée lorsque le ballon sera touché sur le terrain par un joueur après la REJ (les Interprétations 2006 prévoyaient une REJ en ligne de fond).

Situation #12

Alors que le ballon est à disposition de A8 pour une REJ, A9 commet une faute sur B7 en se démarquant. C'est la 5^{ème} faute de l'équipe A dans la période.

Question

L'équipe B doit-elle bénéficier de 2LF ?

Réponse

NON, il s'agit de la faute commise par un attaquant dont l'équipe contrôle le ballon et, si le contact n'est pas rude, il ne s'agit pas d'une faute antisportive.

Rappel : C'est une faute antisportive si c'est un défenseur qui commet la faute lors de la REJ alors que le ballon est à disposition du joueur effectuant la remise en jeu, ou dans ses mains.

Situation #13

Faute antisportive de B12 sur A7 qui se blesse : il saigne et se fait soigner. A8, son remplaçant, tire les LF à sa place. A7 veut revenir pendant la période se situant entre les LF et la RJ. Son coach demande alors TM.

Question

Est-ce la solution pour revenir en jeu à ce moment-là ?

Réponse

Non, le joueur A7 ne peut pas revenir en jeu tant qu'une période de marche du chronomètre de jeu n'a pas eu lieu.



REGLES 2008

ETUDE DE CAS REGLEMENTAIRES



Situation #14

Une faute est commise sur A4 par B10 (5e faute d'équipe). Suite à cela, une FT et une FD sont sifflées à B10. Après les 2 premiers LF, l'équipe A demande un remplacement.

Question

Peut-on effectuer le remplacement avant les 4 LF ou bien faut-il attendre la REJ pour possession ?
Si on l'autorise entre les séries de LF, le tireur des LF doit-il forcément être quelqu'un présent sur le terrain au moment des faits ?

Réponse

OUI le remplacement est possible entre les séries de LF.
NON n'importe quel membre de l'équipe A peut tirer les LF, suite aux 2 LF du joueur A4.

Situation #15

A7 doit tirer 2 LF. Suite au 1er LF raté, tous les joueurs se précipitent aux rebonds. B8 prend le rebond et fait une longue passe à B9 qui tire et marque à 3pts. Les arbitres se rendent compte qu'il manque 1 LF. Le chronomètreur n'a pas déclenché son chronomètre.

Question

Comment le jeu doit-il reprendre ?

Réponse

Il s'agit d'une erreur rectifiable. Le chronomètreur n'a pas démarré le chronomètre donc l'erreur est reconnue dès ce moment-là. Tout ce qui se produit ensuite doit donc être annulé. Les arbitres doivent faire effectuer le 2^e LF de la faute initiale et le jeu reprend ensuite comme après tout LF normal.

Situation #16

A7 doit tirer 2 LF. Suite au 1er LF raté, tous les joueurs se précipitent aux rebonds. B8 prend le rebond et fait une longue passe à B9 qui tire au panier. L'arbitre siffle faute. Les OTM se rendent compte qu'il manque 1 LF. Le chronomètreur n'a pas déclenché son chronomètre.

Question

Comment le jeu doit-il reprendre ?

Réponse

Il s'agit d'une erreur rectifiable. Le chronomètreur n'a pas démarré le chronomètre donc l'erreur est reconnue dès ce moment-là. Tout ce qui se produit ensuite doit donc être annulé. Les arbitres doivent faire effectuer le 2^e LF de la faute initiale et le jeu reprend ensuite comme après tout LF normal.

Situation #17

Remise en jeu de A5 en fond de terrain, il reste 2 secondes à jouer dans le 3^e quart-temps. A5 passe à A8 qui dribble, le signal du chronomètreur retentit. Juste après, A8 tire au panier et B10 commet une faute violente sur A8.

Question

Que faire si la faute est jugée antisportive voire disqualifiante ?



REGLES 2008

ETUDE DE CAS REGLEMENTAIRES



Réponse

Si la faute est simple, elle ne peut pas être infligée (aucune sanction).

Sinon, il s'agit d'une faute commise pendant un intervalle de jeu qui ne peut donc être que FT ou FD. (L'arbitre estimera la gravité du contact, et s'il considère que cela est du niveau antisportive, il transformera cette faute en FT). Il y aura donc 2LF pour l'équipe A puis le 4^e QT débutera par une REJ par l'équipe A au niveau de la ligne médiane sans tourner à la flèche de possession alternée.

Situation #18

Le score est de 80 à 78 en faveur de l'équipe A. Simultanément avec la fin du 4^e QT, une faute est sifflée à A6 sur B7 qui tire au panier. Le panier n'est pas marqué et 2 LF sont accordés à B7. Mécontent, A6 conteste auprès de l'arbitre et se voit infliger une FT.

Question

Faut-il dans tous les cas appliquer la sanction de la FT ?

Réponse

Si les 2 LF sont marqués, il y a prolongation. La FT est donc une faute sanctionnée pendant un intervalle de jeu. La prolongation doit débuter par 2LF puis REJ B (la flèche d'alternance ne doit pas être tournée).

Si les 2LF ne sont pas marqués, le temps de jeu est terminé. La FT ne peut pas être infligée. Il s'agit d'un incident après la rencontre qui doit faire l'objet d'un rapport.

Situation #19

La flèche d'alternance indique que l'équipe A bénéficie de la prochaine possession alternée. A8 tire au panier. Alors que le ballon est en l'air, le signal de l'appareil des 24s retentit. Le ballon se coince alors dans les supports du panier. Dans ce cas, le jeu reprendra par une REJ par l'équipe B et la flèche doit être tournée.

Question

La REJ qui suit est-elle une REJ d'alternance ou une REJ pour violation ?

Ainsi, retourne-t-on quand même la flèche si lors de la REJ par l'équipe B,

- le joueur qui effectue la REJ commet une violation ?
- si une faute est sifflée AVANT que le ballon ait quitté les mains du joueur qui effectue la REJ ?

Réponse

La flèche étant pour A, la REJ par B est une REJ de violation puisque la REJ d'alternance a déjà virtuellement eu lieu (violation des 24s). La flèche doit être tournée avant la REJ par B.

Si la flèche est pour B, la REJ par B est une REJ d'alternance. Il faut alors tourner la flèche après que le ballon ait été touché sur le terrain.

Situation #20

Un joueur A prend un rebond : l'espace qui lui appartient est celui déterminé par son cylindre quand il retombe au sol (il a également droit à un pied de pivot pour se dégager). Dans le cas où il retombe à côté d'un défenseur B qui a les deux pieds au sol (et donc droit à son espace déterminé par son cylindre), les deux espaces sont communs. L'attaquant sort de son cylindre (avec son pied de pivot légal et sans sortir exagérément les coudes) et crée le contact avec le défenseur (positionné avant lui)



REGLES 2008

ETUDE DE CAS REGLEMENTAIRES



Question

Qui est responsable du contact : A ou B ?

Réponse

Le premier placé est le joueur qui occupe un espace légal. Le responsable du contact est donc le joueur A.

Situation #21

L'opérateur des 24 secondes remet l'appareil à 24 par erreur.

Question

Doit-il se manifester (siffler, se lever, ...) pour montrer à l'arbitre qu'il y a une erreur ou redémarrer l'appareil en attendant de donner l'info à l'arbitre ?

Réponse

a) Les appareils permettent de corriger cette erreur. L'opérateur doit le faire pendant le match.
b) Si non, l'opérateur des 24s ne peut pas intervenir pendant le jeu. Il doit attendre le premier ballon mort pour se manifester et expliquer à l'arbitre l'erreur. Si la période de 24s initiale n'est pas écoulée, l'appareil pourra être corrigé en indiquant le temps restant. Sinon, il sera impossible aux arbitres de revenir sur la violation de 24s oubliée.

Situation #22

Le signal de l'appareil des 24 retentit et les arbitres prennent la décision d'annuler le panier pour violation. L'opérateur des 24s n'est pas d'accord avec cette décision.

Question

L'opérateur doit-il de sa propre initiative intervenir auprès des arbitres pour leur faire part de son avis divergent ?

Réponse

Le bon sens ! NON ! S'il y a protestation officielle c'est-à-dire volonté de déposer UNE réclamation, alors l'OTM en charge des 24 secondes DOIT donner sa version des faits. L'arbitre décidera de corriger ou non sa décision.

Situation #23

Certains arbitres interviennent auprès des joueurs (ou des joueuses) concernant les bas de contention afin que ceux-ci soient baissés, voire enlevés. Il y aurait une consigne disant qu'il doit y avoir une zone où l'on voit la peau entre le haut des bas de contention et le bas du short.

Question

Cette consigne est-elle vraie ?

Réponse

Non, les bas de contention, comme tout sous-vêtement dépassant du short, doivent être de la couleur dominante du short.



REGLES 2008

ETUDE DE CAS REGLEMENTAIRES



En ce qui concerne les chaussettes de contention (type « booster »), une consigne précise existe uniquement en PROA et PROB : elles doivent être de la même couleur que les chaussettes, c'est-à-dire blanches ou noires.

Situation #24

Lors d'une rencontre de championnat de France sur laquelle il n'y a pas d'aide-marqueur officiellement désigné, un licencié mineur se présente pour assurer la fonction d'aide-marqueur.

Question

Les arbitres ont-ils eu une consigne indiquant qu'il devait systématiquement récuser les licenciés mineurs pour assurer une fonction d'OTM ?

Réponse

Il n'existe aucune possibilité de récuser un licencié à la table de marque même mineur, celui-ci n'a d'autre obligation que la compétence à faire. Il est alors sous la responsabilité de l'arbitre et du responsable de la rencontre.

Situation #25

Au cours du jeu, le joueur A7 smashe au panier. Le ballon se prend dans le filet et ressort du panier par au-dessus.

Question

Les arbitres doivent-ils accorder le panier ?

Réponse

NON. Comme le stipule le règlement, pour que le panier compte, le ballon doit rester dans le panier ou ressortir par en-dessous. Les arbitres ne doivent donc pas accorder le panier et le jeu doit continuer.

Situation #26

- a) Au cours du jeu, le ballon est touché par le joueur A7 qui se trouve sur le terrain, puis il est touché par le joueur B8 qui se trouve les 2 pieds à l'extérieur du terrain. L'arbitre siffle violation pour ballon hors de limites du terrain. Le jeu doit donc reprendre par une REJ de l'extérieur du terrain.
b) Idem avec B8 qui est remplaçant.

Question

Quelle équipe doit bénéficier de cette REJ ?

Réponse

- a) Le responsable de la violation est le joueur B8. L'équipe A doit donc bénéficier de la REJ.
b) Le responsable de la violation est le joueur A7. B bénéficiera de la REJ.

Situation #27

Alors que le ballon s'apprête à sortir des limites du terrain sous le panier, le joueur A14 qui se trouve sur le terrain saute et tout en étant encore en l'air lance le ballon sur le joueur B9 qui se trouve à



REGLES 2008

ETUDE DE CAS REGLEMENTAIRES



cheval sur la ligne de fond. L'arbitre de tête siffle violation. Le jeu doit donc reprendre par une REJ de l'extérieur du terrain.

Question

Quelle équipe doit bénéficier de cette REJ ?

Réponse

Le responsable de la violation est le joueur B9. L'équipe A doit donc bénéficier de la REJ.

Situation #28

Lors d'une situation de bagarre sur le terrain, 3 remplaçants de la même équipe entrent sur le terrain puis sont disqualifiés : une faute technique est alors inscrite B2.

Question

En vue de la comptabilisation des fautes techniques et disqualifiantes pour un même joueur, comment s'inscrit-elle au dos de la feuille de marque : une faute technique au coach ou bien trois fautes disqualifiantes ?

Réponse

Les membres d'équipe étant identifiés remplaçants, une disqualification dans la rubrique « incident » doit être inscrite à chaque personne disqualifiée et l'arbitre devra bien indiquer qu'il ne s'agit pas de FD. Par ailleurs, 1FT doit être inscrite au coach en indiquant le motif de non maîtrise de son banc dans la rubrique « FT, FD ».

Situation #29

L'équipe A contrôle le ballon depuis 2s. Le ballon sort et la même équipe doit faire la REJ. Sans que les arbitres s'en aperçoivent, l'appareil des 24s est remis à 24 par erreur. L'équipe A tire au panier. Le ballon est en l'air lorsque le signal des 24s retentit. Les arbitres, alertés par l'équipe B, s'aperçoivent que l'équipe a tiré dans un délai de plus de 24s. Ils décident de refuser le panier et de donner le ballon à B.

Question

Ont-ils bien fait ?

Réponse

NON. Les arbitres ne peuvent pas revenir en arrière sur cette erreur des 24s (ce n'est pas une erreur rectifiable). Il faut impérativement contrôler avant la REJ. On peut éventuellement corriger avant la violation et avant de placer l'une des équipes en situation de désavantage. En pratique, il n'est plus possible de corriger dans les 8 dernières secondes de possession.

Situation #30

Au début de la 2ème mi-temps, les 2 équipes se trompent de direction. Autrement dit, la possession est pour l'équipe A, et c'est l'équipe B qui fait la RJ, sans changer de sens. Sur la première action, l'équipe B marque un panier (donc dans son propre panier). A ce moment, les officiels de la table de marque s'aperçoivent de l'erreur.



REGLES 2008

ETUDE DE CAS REGLEMENTAIRES



Question

- Le panier doit-il être accordé ? Si oui, à quelle équipe ?
- Qui doit faire la remise en jeu ? Où ?
- La flèche doit-elle être tournée ?
- Faut-il appliquer la règle à la lettre ou bien dans l'esprit ?

Réponse

Tout est prévu dans les interprétations (art. 9, statement 2, exemple 1), l'esprit et la règle se rejoignent donc parfaitement. On ne tourne pas la flèche puisqu'il y a eu erreur lors de la REJ. Les 2 équipes s'étant trompé de direction, l'article sur le panier marqué par erreur dans son propre panier ne s'applique pas. Il faut donc comptabiliser le panier à l'équipe ayant marqué (B) et faire reprendre le jeu sous le bon panier par l'équipe A, afin de reprendre le jeu dans le sens qui devait être.

Situation #31

La joueuse A6 est chargée d'effectuer la REJ de l'extérieur du terrain. Sur le terrain, les joueuses A12 et A15 soulèvent alors leur coéquipière A5 qui reçoit le ballon passé par A6 et marque le panier.

Question

Cette action est-elle légale ? Les arbitres doivent-ils refuser le panier ?

Réponse

Ce cas n'est pas traité spécifiquement dans le règlement. En effet, dans ce dernier, il est seulement écrit que les équipements permettant à un joueur d'augmenter sa taille ou de se procurer un avantage déloyal sont interdits. Par contre, il est aussi stipuler que l'arbitre a le pouvoir de décision sur tout point non spécifié dans le règlement.

Or, cette action est clairement illégale car la joueuse obtient de la part de ses partenaires un avantage antisportif. Il y a donc violation et le panier doit être refusé.

Situation #32

Pendant l'échauffement des 2 équipes, 15 minutes avant le début de la rencontre, un des 2 arbitres siffle une faute technique à un des joueurs de l'équipe B. Cette faute compte parmi les fautes d'équipe et est comptabilisée au fautif.

Question

Tous les joueurs de l'équipe A peuvent-ils tirer les LF même si le tireur ne rentre pas du match ou faut-il que ce soit un des 5 joueurs entrant en jeu ?

Réponse

Les LF doivent être tirés par un des 5 joueurs entrant en jeu au début de la rencontre. En effet, n'importe quel membre d'équipe désigné par l'entraîneur peut tirer les LF d'une FT. Cependant, aucun remplacement ne peut être accordé tant que le temps de jeu pour la première période n'a pas débuté.

Situation #33

A 40s de la fin du match (les deux équipes ont plus de 4 fautes), l'équipe B étant menée de 4 points, B10 fait faute sur A8 qui a la balle. A8 volontairement lance le ballon sur B10 qui le prend en pleine poitrine. A8 est sanctionné d'une faute technique. C'est la cinquième faute pour les deux joueurs qui sortent.



REGLES 2008

ETUDE DE CAS REGLEMENTAIRES



Question

Quelle réparation faut-il appliquer sachant que A8 ne peut plus tirer les lancers auxquels il avait droit. Est-ce son remplaçant qui doit tirer ?

Réponse

Les 2 LF pour la faute initiale doivent être tirés par le remplaçant de A8. L'équipe B bénéficie ensuite de 2LF et de la possession pour la FT infligée à A8.

Situation #34

L'équipe A est en attaque. A 4 secondes de la fin de la possession, l'opérateur des 24s remet accidentellement son appareil à 24. Personne ne s'en aperçoit. Un tir à 3 pts est réussi par l'équipe A. L'appareil des 24 indique alors 17 secondes soit une attaque de 27 secondes. L'équipe B effectue la remise en jeu et, alors que le ballon arrive au milieu du terrain, l'entraîneur B se manifeste. Les arbitres arrêtent le jeu et se concertent avec la table qui confirme l'erreur.

Question

Que faut-il faire ?

Réponse

Les arbitres ne peuvent pas revenir sur l'erreur puisque l'oubli de la violation des 24s résultant de la remise à 24 n'est pas une erreur rectifiable. Le panier doit donc être accordé et le jeu doit reprendre à l'endroit où il a été arrêté. L'équipe B n'a qu'un seul recours : poser réclamation.

Situation #35

Une faute est sifflée à A9 sur B8. L'équipe A a 5 fautes d'équipes donc B8 bénéficie de 2 LF. A9 est alors sanctionné d'une FT par l'arbitre. L'équipe B doit donc bénéficier de 2LF et de la possession du ballon pour une REJ au niveau de la ligne médiane à l'opposé de la table de marque, puis B doit bénéficier de 2LF suivi de la possession du ballon : soit au final, 4LF suivi de la possession.

B10 tire les 2 premiers LF au lieu de B8. Ensuite, B10 reste pour les LF pour la FT et l'arbitre met le ballon à disposition de B10 pour les LF. Les arbitres sifflent et se rendent compte de l'erreur.

Ils annulent les 4LF et redonnent le ballon à disposition de la même équipe (B).

Question

Les arbitres ont-ils bien fait ?

Réponse

NON. Les arbitres doivent effectivement annuler les 2 premiers LF puisqu'il s'agit d'une erreur rectifiable pour avoir permis au mauvais tireur d'effectuer les LF. Mais, comme ces LF sont suivis d'une autre sanction, le règlement de jeu prévoit de faire exécuter la dite sanction. Le jeu doit donc reprendre par les 2LF pour B suivis de la possession pour B.

Situation #36

Pendant un TM, A6 est remplacé par A10 sans que ce dernier ne soit passé par la table de marque.



REGLES 2008

ETUDE DE CAS REGLEMENTAIRES



Question

Quelle procédure doit-on appliquer dans ce cas ?

Réponse

Avant la remise en jeu (APRES (ballon donné), c'est TROP TARD), la table rappelle les arbitres pour leur indiquer que le joueur A10 est entré en jeu. Les arbitres ont mission :

1. d'informer le coach de ce joueur qu'il a omis de faire passer son joueur par la table
2. de lui indiquer que le prochain cas verra le remplacement annulé
3. d'informer le coach adverse que le joueur A10 a remplacé le joueur A6
4. de faire reprendre le jeu.

Situation #37

Lors du dernier LF, alors que le ballon est dans le panier, un défenseur fait ressortir le ballon du panier.

Question

Faut-il aussi mettre une FT ?

Réponse

L'article 38.3.1 du règlement indique qu'en cas d'intervention illégale par un défenseur lors d'un dernier ou unique LF, le LF doit être accordé et une FT doit être infligée au défenseur. Mais, d'après l'article 31.2.5, faire ressortir le ballon du panier n'est pas un cas de violation sur LF (uniquement sur panier marqué du terrain). Il faut donc valider le LF, soit 1pt, et ne pas sanctionner le défenseur d'une FT.

Situation #38

Le jeu est arrêté car A7 saigne. L'arbitre demande au joueur blessé de sortir et A9 le remplace. Pendant ce temps, A7 se fait vite soigner et veut rentrer de suite. L'arbitre explique alors à l'entraîneur qu'il pourra le remplacer à la prochaine occasion. L'entraîneur envoie son joueur sur la chaise de remplacement mais ce dernier ne comprend pas et rentre sur le terrain. L'arbitre lui demande de ressortir.

Question

Faut-il mettre une FT pour 6 joueurs sur le terrain ?

Réponse

Le ballon n'étant pas dans les mains du joueur chargé de la REJ, la situation peut être corrigée sans sanction. Dès que le ballon est dans les mains du joueur chargé de la REJ, il faut sanctionner car le jeu est considéré comme ayant repris.

Situation #39

Le ballon est encore dans les mains du tireur lorsque le signal des 24s retentit. Compte tenu du bruit dans la salle, ce signal n'est perçu par les arbitres que lorsque le ballon a quitté les mains du tireur. Le panier est réussi et donc accordé par les arbitres.

Selon le règlement, les OTM n'ont pas le droit d'intervenir sur ce panier marqué avec buzzer des 24s ils doivent attendre le premier ballon mort avec chronomètre de jeu arrêté.



REGLES 2008 ETUDE DE CAS REGLEMENTAIRES



Donc, les OTM n'interviennent pas et le jeu continue. On peut imaginer qu'à l'issue du panier encaissé ci-dessus, il y ait une contre attaque avec panier marqué. A ce moment là, l'erreur n'est plus rectifiable.....

Question

Est-ce bien comme cela qu'il faut le gérer ?

Réponse

Il ne s'agit pas d'un cas d'erreur rectifiable puisque l'erreur est de ne pas siffler violation des 24s mais pas d'accorder le panier qui n'est que la conséquence de l'erreur. Le jugement relatif à la validité du panier est donc du seul ressort des arbitres sur le terrain qui ne peuvent pas revenir sur leur décision. Le panier est donc valable.

Situation #40

Au cours du 3^e QT, après un panier marqué de A8, l'équipe A se prépare à défendre tout terrain. Alors que personne ne fait encore la remise en jeu (le ballon rebondit seul sous le panier par exemple), une faute est commise par un défenseur.

Considère t-on que c'est dans une phase de remise en jeu et donc que c'est antisportif ? Après un panier marqué et avant que la remise en jeu soit effectuée, une faute est commise par un défenseur.

Question

Doit-on la siffler antisportive comme le prévoient les nouvelles règles ?

Réponse

OUI. La consigne FIBA s'applique sur toutes les REJ y compris lorsque le chronomètre n'est pas arrêté sur panier réussi.

Situation #41

Dans les 2 dernières minutes du 4^e QT, après un panier marqué de A8 et avant que la remise en jeu soit effectuée, une faute est commise par un défenseur.

Question

Doit-on la siffler antisportive comme le prévoient les nouvelles règles ?

Réponse

OUI. La consigne FIBA s'applique sur toutes les REJ donc a fortiori aussi lorsque le chronomètre est arrêté après un panier marqué dans les 2 dernières minutes du 4^e QT ou de chaque prolongation.

Situation #42

Alors que l'équipe A part en contre-attaque, l'entraîneur de l'équipe B conteste de façon véhémement auprès de l'arbitre car il considère qu'une faute sur un des ses joueurs a été oubliée. L'arbitre lui siffle une faute technique alors que le joueur A5 tire au panier et marque.

Question

Faut-il accorder le panier à A5 ?



REGLES 2008

ETUDE DE CAS REGLEMENTAIRES



Réponse

Pour traiter cette situation, il faut se référer à l'article 10.4 (exception du ballon mort) et distinguer 2 cas selon que le joueur A5 contrôle encore ou qu'il ne contrôle plus le ballon.

Cas 1 : A5 a lâché le ballon au moment du coup de sifflet de l'arbitre.

Dans ce cas, le 1^{er} alinéa de l'article 10.4 s'applique. Le ballon ne devient pas mort au moment du coup de sifflet de l'arbitre puisque le ballon est en l'air. Le panier doit donc être accordé.

Cas 2 : A5 détient encore le ballon lors de sa tentative de tir au panier au moment du coup de sifflet de l'arbitre.

Dans ce cas, le 1^{er} alinéa de l'article 10.4 ne peut pas s'appliquer. Mais le 3^e alinéa de l'article 10.4 ne peut pas s'appliquer non plus puisqu'il concerne une faute commise par un joueur sur un adversaire. Cette exception au ballon mort ne s'applique donc pas aux fautes infligées à l'entraîneur ni aux fautes sans contact infligées aux joueurs. Le ballon devient donc mort au moment du coup de sifflet de l'arbitre et le panier doit donc être refusé.

Dans les cas 1 et 2, le jeu reprendra par 2LF suivis de la possession du ballon pour l'équipe A.

Situation #43

Juste avant la fin d'une période, A9 tire au panier de l'autre bout du terrain. Alors que le ballon est en l'air, le signal du chronomètreur indiquant la fin de la période retentit. Alors, le tir étant trop court, le ballon rebondit au sol et rentre dans le panier.

Question

Faut-il accorder le panier ?

Réponse

NON. Selon le 1^{er} alinéa de l'article 10.4, le ballon ne devient pas mort lorsqu'il est en l'air lors d'un tir au panier et que le signal du chronomètreur retentit. Mais l'article 31.1.1 précise que, lorsque le ballon touche le sol, le tir au panier du terrain se termine. L'exception au ballon mort ne s'applique donc plus.

Situation #44

Le joueur A7 tire au panier. Le tir étant trop court, le ballon ne touche ni l'anneau ni le panneau. A7 va donc au rebond et récupère le ballon qu'aucun autre joueur n'a touché.

Question

Y a-t-il marcher ? A7 peut-il repartir en dribble ?

Réponse

Comme il s'agit d'un tir, il n'y a plus de contrôle du ballon. Par conséquent,

- le joueur a la possibilité de reprendre le ballon,
- il n'y a pas marcher,
- il a la possibilité de repartir en dribble.

Dans la pratique, rarissime et facile à voir si c'est un tir. Dans le cas d'un faux tir, donc une passe pour soi même, cette action est illégale.



REGLES 2008 ETUDE DE CAS REGLEMENTAIRES



Situation #45

L'équipe A contrôle la balle dans sa zone avant, A9 en zone avant fait une mauvaise passe à son coéquipier A15 lui aussi en zone avant. Le ballon rebondit une fois en zone arrière, A15 qui est proche de la ligne médiane attrape le ballon lorsqu'il est en l'air suite à cet unique rebond.

Question

Y a-t-il violation pour retour du ballon en zone arrière ?

Réponse

Non, aucun joueur de l'équipe A appartenant à la zone arrière n'a touché ce ballon. Les trois conditions ne sont pas remplies.

Situation #46

Une équipe composée de 5 joueurs inscrits sur la feuille, se trouve à 4 au moment du coup d'envoi, le 5ème joueur n'étant pas arrivé.

Question

- Comment doit-on gérer la situation sachant que la rencontre ne peut pas débiter à 4 ?
- Faut-il faire l'entre deux et faire marquer 2 points (après 1/4 d'heure ou 1/2 heure d'attente) ?
- Faut-il déclarer "équipe non présente" ?
- Les arbitres doivent-ils garder les chèques encaissés avec l'indemnité de match ou bien est-ce l'équipe forfait qui doit s'acquitter de tout ?

Réponse FIBA

Règlementairement, les articles 9.3, 20.1 et les Interprétations FIBA 2008 se rapportant à l'article 9 indiquent que :

- la rencontre ne peut pas débiter. On ne doit donc pas faire l'entre-deux, ni faire marquer 2 points à l'équipe présente.
- au-delà de 15 minutes l'équipe absente ou présentant moins de 5 joueurs perd la rencontre par forfait et que le score inscrit doit être de 20 à 0.
- si l'équipe arrive moins de 15 minutes après l'heure prévue pour le début de la rencontre mais que son représentant n'est pas en mesure de fournir une explication valable, l'entraîneur doit être sanctionné d'une FT (« B2 »).

Réponse FFBB

Le délai d'attente sans nouvelle de l'équipe absente est de 30 minutes. De plus, il est demandé d'inscrire uniquement au dos de la feuille de marque que l'équipe est absente ou incomplète. Il n'est pas du ressort des arbitres de déclarer une équipe forfait. Enfin, si l'équipe absente informe de son retard, il est demandé de mettre tout en œuvre pour faire jouer la rencontre quelque soit le délai d'attente. Celui-ci devra être spécifié sur la feuille. La commission sportive tranchera la validité de la rencontre.

Situation #47

Le joueur D4, qui a sauté depuis sa zone avant pour intercepter le ballon, établit un nouveau contrôle en l'air. Après être retombé au sol dans sa zone arrière, il fait une passe à un coéquipier D8 situé lui-aussi en zone arrière.



REGLES 2008

ETUDE DE CAS REGLEMENTAIRES



Question

Faut-il siffler retour en zone arrière ?

Réponse

NON. Comme le prévoit l'article 30.1.2 et le précisent les Interprétations FIBA 2008 correspondantes, le joueur D4 est considéré comme se trouvant légalement en zone arrière. Il ne commet donc pas de retour en zone arrière et il peut passer le ballon à D8 qui se trouve en zone arrière.

Situation #48

Un joueur est sanctionné de sa 5^{ème} faute personnelle, en sortant il prend une faute disqualifiante (sans rapport) et se rend au vestiaire. Le jeu reprend et, quelques temps après, ce joueur disqualifié revient sur le banc sans que personne ne s'en aperçoive. Une fois sur le banc, il se met à insulter l'arbitre qui le redisqualifie !

Question

Comment procède-t-on sur la feuille de marque et sur le terrain ?

Réponse

Il convient de procéder de la façon suivante :

- FD au joueur inscrite B2 au recto et nominative sans rapport au joueur au verso
- FT au coach inscrite B2 au recto et nominative au coach au verso pour non contrôle de son banc
- Incident pendant la rencontre expliquant que le joueur est revenu sur le banc, avec rapports obligatoires des officiels : le comportement initial du joueur, l'absence de maîtrise du banc par le coach, le 2e comportement du joueur et les défaillances du responsable de salle ...

Situation #49

Alors que l'un des arbitres est en train de gérer un remplacement, l'autre arbitre donne le ballon à A5 chargé de la REJ en ligne de fond. A5 passe alors le ballon à A12 qui marque 2 points.

Question

Comment doit-on gérer cette situation ?

Réponse

Le panier doit être refusé. Si le chronomètre a démarré, il faut considérer cela comme une erreur et remettre le temps de jeu écoulé anormalement.

Situation #50

Je crois qu'il est interdit de se déplacer lors d'un entre-deux pour un non sauteur. Hors, je n'ai rien trouvé qui parle de ce sujet.

Question

Qu'en est-il ?

Réponse

1) Selon l'article 12.2.8, lors d'un entre-deux, il est interdit aux joueurs non sauteurs de se trouver sur ou au-delà de la ligne délimitant le cercle avant que le ballon soit frappé.



REGLES 2008

ETUDE DE CAS REGLEMENTAIRES



2) Par contre, rien n'interdit aux joueurs non sauteurs de se déplacer pendant l'entre-deux. Avant d'entrer dans le cercle, l'arbitre doit juste s'assurer du premier point.

Situation #51

Dans l'article 10.4 (statut du ballon), l'alinéa 3 dit que le ballon n'est pas mort si un joueur commet une faute sur n'importe quel adversaire alors que le ballon est contrôlé par un adversaire ayant déjà commencé une action de tir. Communément bien sûr cela s'applique à une faute sur tireur mais dans le cas d'une faute au rebond et d'un shoot à 3 points à l'opposé par exemple, on se pose toujours la question en match de savoir si le joueur contrôlait le ballon ou non au moment du coup de sifflet pour logiquement accorder ou non un panier rentré. Mais cette partie du règlement semble dire le contraire.

Question

Est-ce une erreur ou simplement un petit défaut de précision dans le règlement ?

Réponse

La règle est claire et s'applique de la manière suivante dans l'exemple donné ci-dessus :

- si la faute au rebond est commise par un attaquant, l'alinéa 3 ne s'applique pas. C'est le premier alinéa qui s'applique et il convient donc de savoir si le ballon avait quitté les mains du tireur au moment de la faute. Si c'est le cas, le panier doit être accordé. Sinon, le ballon devient mort au moment du coup de sifflet et le panier doit être refusé.
- Si la faute au rebond est commise par un défenseur, l'alinéa 3 s'applique et le panier doit être accordé que le ballon ait quitté les mains avant ou après le coup de sifflet du moment que l'action de tir débute avant le coup de sifflet et qu'aucun nouveau mouvement ne débute après le coup de sifflet.

Situation #52

L'équipe A, qui s'est présentée avec 5 joueurs, se retrouve en cours de rencontre à "4", suite à l'élimination d'un joueur pour 5 fautes.

Question

L'équipe B peut-elle évoluer elle aussi à "4" malgré un nombre suffisant de remplaçants, ceci dans un but de fair-play ?

Réponse

Une équipe doit jouer à 5 dès lors qu'elle en a la possibilité.

Situation #53

A5 tire au panier du terrain. L'arbitre siffle une faute à B16 sur A5. Le ballon touche le panneau, rebondit sur l'anneau puis est touché par le défenseur B9 qui le chasse.

Question

Y a-t-il violation ?

Réponse

OUI. L'article 31.2.6 qui interdit à un joueur de toucher le ballon après qu'il a touché l'anneau après qu'une faute a été sifflée s'applique aussi si le ballon a touché le panneau auparavant jusqu'à ce qu'il soit visible qu'il ne rentrera pas.



REGLES 2008 ETUDE DE CAS REGLEMENTAIRES



Situation #54

Lors d'une remise en jeu de l'extérieur du terrain qui fait suite à une situation d'alternance, le ballon se coince entre le panier et le panneau. L'arbitre siffle et fait le geste ED pour indiquer une situation d'alternance.

Question

Quand la situation d'alternance prend-elle fin ? Tourne-t-on la flèche ? S'agit-il d'une violation ?

Réponse

Supposons que l'équipe A bénéficiait de la REJ initiale dans le cadre de la possession alternée. L'article 12.4.5 précise que la possession alternée initiale se termine lorsque le ballon se coince dans les supports du panier. La flèche doit donc être tournée à ce moment-là. C'est donc l'équipe B qui doit bénéficier de la prochaine possession alternée.

L'article 12.3 précise qu'une nouvelle situation d'entre-deux se produit lorsque le ballon se coince dans les supports du panier. La flèche indique alors que la REJ doit être faite par l'équipe B.

Après cette possession alternée, la flèche devra à nouveau être tournée en faveur de l'équipe A.

Remarque : D'après l'article 17.3.1, le fait de coincer le ballon dans les supports du panier lors de la REJ n'est pas une violation à la REJ mais juste une situation d'entre-deux.

Situation #55

Lors de l'entre-deux initial, après que le ballon a été frappé légalement par le sauteur A7, le joueur A14 saute de sa zone avant, attrape le ballon alors qu'il est en l'air et retombe les deux pieds dans sa zone arrière.

Question

Y a-t-il retour en zone arrière ?

Réponse

Il faut se référer à l'article 30.1.2. De plus, ce cas est clairement expliqué dans les interprétations FIBA 2008 (article 30, exemple 2). Il n'y a pas retour en zone arrière puisque le joueur A14 établit un nouveau contrôle du ballon pour son équipe alors qu'il est en l'air. Qu'il retombe à cheval sur la ligne médiane ou les 2 pieds en zone arrière, il sera considéré comme se trouvant légalement en zone arrière.

Situation #56

Un joueur a été oublié sur la liste donnée par le coach. A priori, cela diffère entre les règlements version Française et version FIBA (pour l'un, c'est le début de la rencontre, pour l'autre, c'est le moment de la signature de l'entraîneur ???).

Question

Jusqu'à quand le marqueur a-t-il le droit de l'inscrire sur la feuille de marque ?

Réponse

Il n'y a pas de différence entre les versions française et anglaise toutes deux relatives au même règlement FIBA. Ce cas est clairement traité dans les Interprétations FIBA 2008 (article 7). L'ajout du joueur sur la feuille de marque peut être fait (et ce sans sanction) avant le début de la rencontre.



REGLES 2008

ETUDE DE CAS REGLEMENTAIRES



Situation #57

Lors de l'entre deux initial, le ballon est pris à deux mains par un joueur A (après avoir été légalement frappé) mais le joueur a un pied sur la ligne latérale quand il réceptionne le ballon (hors jeu sifflé).

Question

Quand positionne-t-on la flèche pour l'équipe A (B aura le premier contrôle lors de la remise en jeu) ?

- dès que B a le ballon en mains pour faire la RJ ?
- dès qu'un joueur B touche le ballon sur le terrain ?
- dès qu'un joueur B contrôle le ballon sur le terrain ?
- ou autre solution que nous n'avons pas envisagée ?

Réponse

Le joueur A étant en dehors des limites du terrain, il ne contrôle pas le ballon (il faut détenir un ballon vivant).

Le premier contrôle consécutif à l'E2 est donc réalisé par l'équipe B sur la REJ.

L'équipe A n'ayant pas obtenu le contrôle du ballon suite à l'E2 aura donc droit à la possession du ballon lors de la prochaine situation d'alternance.

La flèche doit être positionnée dès que l'équipe B contrôle le ballon, donc lorsqu'il est dans les mains du joueur chargé de la REJ ou que le ballon est mis à sa disposition par l'arbitre.

On applique ainsi la même démarche que celle appliquée lorsque le premier joueur prend le contrôle sur le terrain après l'E2.

De plus, il n'est pas possible de la tourner lorsque le ballon est touché ni contrôlé sur le terrain. En effet, si le ballon se coince dans les supports du panier lors de la REJ, c'est un cas d'entre-deux et il y a bien une équipe qui a déjà pris le contrôle du ballon suite à l'E2 ...

Situation #58

Alors que A4 est dans la raquette, son défenseur B10 commet sur lui une faute simple immédiatement suivi d'une faute antisportive (le joueur ne joue manifestement plus le ballon).

Question

Quelle(s) faute(s) faut-il siffler ?

Réponse

Les deux fautes commises sont dans un temps si rapproché qu'il n'est pas possible de donner FP et FA. En conséquence, une seule faute doit être sifflée dans pareille situation. La FA s'impose car le défenseur ne joue pas le ballon.

Situation #59

Alors que A4 tire au panier (lay-up), B8 commet sur lui une faute suivie d'une autre décalée dans le temps, de sorte que le joueur ne puisse terminer l'action commencée.

Question

Quelle(s) faute(s) faut-il siffler ?



REGLES 2008

ETUDE DE CAS REGLEMENTAIRES



Réponse

Un décalage évident et perçu par l'ensemble des acteurs, une FP suivie d'une FA doivent être attribuées au joueur.

Situation #60

Il reste 2 secondes à jouer sur la période des 24 secondes. Tir de l'équipe A. Le ballon rebondit sur la planche et ne touche pas l'anneau. Au rebond, un joueur B tape le ballon qui rebondit contre le cercle, un joueur A prend le ballon pour tirer à nouveau, le signal des 24s retentit.

Question

L'arbitre doit-il siffler violation des 24 secondes ?

Réponse

Le signal des 24 secondes retentit par erreur. En effet, comme le prévoit l'article 50.2, l'appareil des 24s doit être arrêté et remis à 24s sans affichage apparent lorsque le ballon touche l'anneau du panier adverse (sauf s'il se coince dans les supports du panier). Ceci s'applique sur un tir, une passe ou bien encore après que le ballon a été touché par un adversaire. Le signal doit donc être ignoré sauf si l'équipe A est désavantagée.

Situation #61

Un joueur tire de sa zone à 3 points, le ballon est en l'air :

- cas 1 : le signal de fin de temps de jeu retentit, le ballon touche rebondit ensuite sur le sol dans la zone à 2 points et rentre dans le panier.
- cas 2 : même action mais durant le match (pas de signal de fin de temps de jeu).

Question

Faut-il accorder le panier ? À quelle joueur ?

Réponse

– Cas 1 :

Lorsque le signal de fin de temps de jeu retentit alors que le ballon est en l'air pour le tir, l'exception au ballon mort s'applique.

Lorsque le ballon touche le sol, le tir au panier du terrain prend fin.

Par conséquent, l'exception au ballon mort ne peut plus s'appliquer.

Le ballon devient mort et le panier ne peut pas compter.

– Cas 2 :

Vu que le tir est fini ("Un tir au panier du terrain prend fin lorsque le ballon touche le sol (Article 31.1.1)"), un panier sera accordé comme étant le résultat d'une passe. Ce panier sera validé au compte du joueur qui a touché le ballon en dernier.

Pour qu'un panier compte, il ne faut pas nécessairement qu'il s'agisse d'un tir au panier. Il suffit qu'un ballon vivant pénètre dans le panier par le haut et reste dedans ou passe au travers. Si c'est un défenseur qui fait rentrer accidentellement le ballon dans le panier, le panier est inscrit au capitaine en jeu de l'équipe qui tire. Sinon, le panier est inscrit à l'attaquant qui fait rentrer le ballon dans le panier.



REGLES 2008 ETUDE DE CAS REGLEMENTAIRES



Situation #62

UN joueur tire des LF pour réparer une FT entre le 3ème et 4ème QT.

Question

Est-il obligé de débiter le 4^{ème} quart temps ?

Réponse

Suite à la FT infligée pendant l'intervalle, 2LF seront tirés par l'équipe adverse et la 4^e période commencera par une REJ par cette même équipe.

N'importe quel membre d'équipe encore autorisé à jouer peut tirer les LF.

L'équipe est autorisée à faire des remplacements pendant tout l'intervalle.

Par contre, un membre d'équipe devenu joueur ne peut pas être remplacé avant qu'une période de marche du chronomètre n'ait eu lieu.

Par conséquent, pour pouvoir quitter le terrain après les LF, il faudra qu'il ait participé à la fin du quart-temps précédent.

Dit autrement,

S'il n'avait pas joué la fin du quart temps précédent, l'entraîneur le fait devenir joueur, et pour sortir après les LF, il faut qu'il y ait une période de chronométrage écoulée.

Situation #63

L'équipe A possède la balle et B la dévie en touche. Il reste 1,1 s au 24s pour le tir. Remise en jeu et tir de A. Alors que le ballon est en l'air, les 24s sonnent, mais visiblement le ballon ne touchera pas l'anneau. Un joueur B s'empare du ballon et tire délibérément dans son propre panier. Les arbitres donnent remise en jeu, en ligne de fond à l'équipe B.

Question

Les arbitres ont-ils fait une bonne application du règlement ?

Réponse

Le défenseur ayant pris le contrôle clairement et immédiatement du ballon, le signal des 24s doit être négligé et le jeu doit continuer.

Le défenseur commet ensuite une violation en envoyant délibérément le ballon dans son propre panier.

Le panier est refusé et le jeu doit reprendre par une REJ par l'équipe A à hauteur de la ligne des LF.

Situation #64

Une faute est sifflée sur la fin de temps de jeu qui donne 2 LF pour une équipe. Le souci est que les joueurs se sont mis au rebond. L'équipe du tireur porte alors réclamation.

Question

Quels éléments permettent de traiter cette réclamation ?

Réponse

Comme le stipule l'article 43.2.6, s'aligner le long du couloir de LF lors de LF suivi d'autres LF ou d'une REJ (soit lorsqu'on ne devrait pas s'aligner) constitue une violation et donc doit être traité comme tel indépendamment de la distraction éventuelle traitée elle par l'article 43.2.4.



REGLES 2008

ETUDE DE CAS REGLEMENTAIRES



Il faut donc appliquer les articles 43.3.2 et 43.3.3.

Tout dépend donc de qui était au rebond ...

Si les deux équipes étaient au rebond, alors il n'y avait pas lieu de faire retirer les LF puisqu'il y a violation des 2 équipes ...

S'il n'y avait que des défenseurs, il y a violation et les LF doivent être retirés.

Situation #65

Dans le 4e quart-temps, l'équipe A marque un panier à 2 points (score A92-B90). Il reste alors 8s à jouer mais le chronométrateur n'arrête pas son chronomètre par erreur et décompte 3s avant la remise en jeu par l'équipe B qui précipite son jeu et rate le panier. Pendant ce temps, l'entraîneur B se manifestait à la table de marque pour indiquer l'erreur de chronométrage.

Le chronométrateur reconnaît son erreur et estime le temps décompté à 3 s.

Question

Comment les arbitres vont-ils rectifier cette erreur ?

Réponse

Art 44.2.7 : toute erreur de marquage par le marqueur ou de temps par le chronométrateur impliquant le score, le nombre de fautes ou de temps mort ou le temps consommé ou oublié peuvent être corrigés par les arbitres à tout instant avant la signature de la feuille de marque par l'arbitre.

L'arbitre doit faire jouer les 3 secondes qui manquent en faisant repartir le jeu là où il s'est arrêté.

Si contrôle du ballon alors ballon à cette équipe,

Si pas de contrôle, ED avec utilisation de la flèche.

AK en mécanique à 2 ou l'arbitre à l'opposé en mécanique à 3 aurait dû constater que le chronomètre ne s'était pas arrêté lors du panier marqué, et stopper le jeu immédiatement pour faire remettre 3s, et donner la balle à l'équipe B sous son panier.

Situation #66

L'équipe B tire au panier et le ballon est contrôlé légalement par un défenseur. A ce moment-là, alors qu'il reste 2s sur l'appareil des 24s, l'opérateur des 24s remet l'appareil à 24 par erreur. Le ballon ne touche pas l'anneau. Le joueur B12 le récupère au rebond et le passe à B7. L'arbitre de tête siffle alors une faute à A15 sur A7 qui est en train de tirer au panier et marque.

L'opérateur des 24s signale alors son erreur aux arbitres. 4 secondes se sont écoulées depuis le reset erroné de l'appareil des 24s.

Les arbitres décident d'annuler le panier et le LF mais de maintenir la faute.

Question

Fallait-il aussi annuler la faute ?

Réponse

Réglementairement, il ne s'agit pas d'un cas d'erreur rectifiable puisque l'erreur réside dans le fait de ne pas siffler la violation des 24s. Ce n'est donc pas un des cas prévus par l'article 44.

Il n'est donc pas possible d'annuler le panier, ni le LF ni la faute qui se produisent 2s après la violation non sifflée.



REGLES 2008

ETUDE DE CAS REGLEMENTAIRES



En pratique, il est conseillé aux arbitres ayant un peu de bouteille de vendre l'erreur commise par l'opératrice et d'opérer un jugement à la Salomon. En l'occurrence, on peut attendre d'un arbitre de NM1, PROB ou PROA d'annuler ce qui s'est passé et de ramener le chronomètre à l'endroit où le buzzer aurait retenti, c'est-à-dire dans la situation présentée d'annuler la faute de B, le panier de A et en conséquence le LF bonus pour A, pour remettre finalement la balle à l'équipe B.

Si l'équipe A ne valide pas cette correction, l'arbitre ne peut poursuivre car c'est alors lui qui crée la réclamation de A, l'équipe B posera une réclamation sur la base de l'erreur de l'opératrice des 24 s, car elle encaisse du fait de l'erreur une faute, 2 points contre elle, et un LF en plus.

CE TYPE DE SITUATION est INEXTRICABLE pour les officiels, sauf à être très vigilant en AK en mécanique à 2, l'arbitre à l'opposé en mécanique à 3 et intervenir pour corriger la remise à 24 par erreur.

Les arbitres ont cependant commis une erreur en annulant le panier et le LF.

Il est rappelé qu'il doit être dit au briefing avec les OTM, qu'il est préférable de faire sonner par oubli de remise à 24s que d'inventer une remise à 24 s erronée. Idem chez les arbitres qui inventent ce qui est GRAVE, en comparaison avec ceux qui oublient ce qui est bien mieux accepté par les équipes.

PARTIE 2 – Cas de réclamations

Réclamation #1

Il reste 18s à jouer dans le 4^e QT. L'équipe A marque un panier. Le score est alors de 68 à 70. L'entraîneur de l'équipe B demande un TM alors que le joueur chargé de la REJ a le ballon dans les mains. La demande de TM est répercutée par le marqueur à l'arbitre qui l'accorde. L'entraîneur A conteste la décision de l'arbitre et, refusant de regagner sa zone de banc, il se voit sanctionner d'une FT. Le jeu reprend et la rencontre se termine sur le score de 68 à 76. Dans le vestiaire, les OTM rapportent que le ballon était bien dans les mains du joueur chargé de la REJ et le marqueur déclare qu'il pensait qu'il pouvait encore demander le TM.

Question

Qu'aurait-il fallu faire pour éviter cela ?

Réponse

L'arbitre aurait dû consulter le marqueur afin de savoir où se trouvait le ballon lorsque l'entraîneur a demandé le TM.

Il aurait alors su que la demande n'était pas valable et ce, malgré l'intervention du marqueur.

Le TM n'aurait donc pas dû être accordé et le jeu aurait dû reprendre par la REJ en ligne de fond par l'équipe B. Le débriefing indique bien que les rappels basiques sur les remplacements et les temps morts ne sont pas superflus.

Réclamation #2

Il reste 40s à jouer dans le 4^e QT. Une faute antisportive est sifflée à B6 sur A5. Le premier arbitre, qui a sifflé la faute, se tient au niveau de la ligne médiane face à la table de marque. Alors que le premier LF vient d'être tiré (non réussi), le premier arbitre s'aperçoit que les joueurs étaient alignés le long du couloir des LF. Il se précipite vers son collègue, décide d'annuler le LF tiré et de refaire tirer les 2 LF. Le premier est réussi et le second est manqué. L'équipe B pose alors réclamation.



REGLES 2008

ETUDE DE CAS REGLEMENTAIRES



Question

Qu'aurait-il fallu faire pour éviter cela ?

Réponse

L'idéal est bien évidemment de s'en apercevoir avant l'exécution du tout premier LF. Les O.T.M. participent au travail d'équipe et à ce titre doivent intervenir entre les deux LF.

Le fait que des joueurs s'alignent au rebond à tort n'est une violation que pour le dernier ou unique LF (article 43.2.6).

Si les deux équipes ont aligné des joueurs, il y a violations des deux équipes qui s'annulent, et donc les LF tirés sont considérés comme tels.

Si seule l'équipe en défense aligne des joueurs, le dernier LF doit être retiré.

Le premier LF ne doit donc pas être retiré. Les joueurs doivent être invités à se placer derrière la ligne de LF prolongée et derrière la ligne de panier à 3 points.

Réclamation #3

Dans le 4^e QT de la rencontre, le score est de 77 à 76 en faveur de l'équipe A. L'équipe contrôle le ballon dans sa zone avant. Un joueur de l'équipe B intercepte alors le ballon et le dévie en zone arrière sans le contrôler. Il reste alors 11s sur l'appareil des 24s et quelques seconde de plus au chronomètre. L'opératrice des 24s remet alors son appareil à 24 et l'occulte puisqu'il reste moins de 24s à jouer. L'équipe A récupère le ballon et le ramène en zone avant. Mécontent, l'entraîneur B se manifeste auprès des arbitres pour signaler l'erreur de l'opératrice et finit par demander à un de ses joueurs de faire faute pour stopper le jeu. Le joueur B7 commet alors une faute antisportive sur le joueur A7. Il reste 9,4s à jouer sur le chronomètre de jeu. La sanction est appliquée et le jeu reprend. La rencontre se termine sur le score de 80 à 76

Question

Qu'aurait-il fallu faire pour éviter cela ?

Réponse

Pour déterminer si l'erreur de l'opératrice a une conséquence, 3 éléments sont indispensables :

- le temps qu'il reste au chronomètre de jeu au moment de la remise à 24 erronée,
- le temps qu'il reste à l'appareil des 24 au moment de la remise à 24 erronée,
- le temps qu'il reste au chronomètre de jeu lorsque la faute est sifflée.

Si les arbitres n'ont pas l'ensemble de ces éléments, ils doivent consulter les OTM afin de les récupérer et pouvoir analyser la situation.

Dans le cas présent, l'un des rapports indique que la remise à 24 erronée se produit alors qu'il reste 15s à jouer sur le chronomètre de jeu. En conséquence, il s'est écoulé 5,6s entre l'arrêt des 24s et la faute alors qu'il restait 11s pour tirer au panier. Les arbitres ont donc fait une juste application du règlement.

Réclamation #4

Suite à un TM demandé par l'équipe A à 1min59 de la fin du 4^e QT, l'équipe B remet le ballon en jeu dans sa zone arrière. L'arbitre de queue prend en charge le décompte des 24s. Lorsque l'équipe B amène le ballon dans sa zone avant, l'arbitre de queue estime qu'elle a mis 7 secondes. Immédiatement, le banc de l'équipe A proteste estimant que les adversaires ont mis plus de 8 secondes pour franchir la ligne médiane et se voit sanctionner d'une FT. Le chronomètre de jeu indique alors qu'il reste 1min48 à jouer. A noter qu'il n'y a pas d'opérateur des 24s lors de cette rencontre.



REGLES 2008

ETUDE DE CAS REGLEMENTAIRES



Question

Qu'aurait-il fallu faire pour éviter cela ?

Réponse

Règlementairement, l'application de la règle des 8 secondes repose uniquement sur le décompte de l'arbitre. En cas de désaccord entre le nombre de secondes comptées par l'arbitre et ce qui est affiché sur l'appareil des 24s, la décision de l'arbitre fait foi.

L'arbitre en charge du décompte doit s'aider de l'appareil des 24s pour « caler » son décompte. Dans le cas proposé, il n'y avait pas d'opérateur, il fallait donc s'appuyer sur le chronomètre. L'autre arbitre est aussi en capacité d'aide, en visualisant lui aussi le chronomètre de jeu et aurait du siffler l'infraction réelle à la règle des 8 s.

Quoiqu'il en soit, au final, la décision de l'arbitre fait foi.

Réclamation #5

Près de la fin du temps de jeu du 4^e QT, l'arbitre siffle une faute à A8 sur B12 qui tire au panier à 3 points. Juste après, le signal du chronométrateur retentit. Le panier est manqué. Le score est de 78 à 78. Le chronométrateur, qui n'avait pas réussi à arrêter son chronomètre au moment du coup de sifflet de l'arbitre estime qu'il reste 0,2s à jouer. Les arbitres font exécuter les 3 LF : B12 loupe le 1^{er} et marque les 2 autres. A ce moment-là, comme il reste moins de 4 dixièmes à jouer, les arbitres estiment que la rencontre est terminée puisqu'aucune action ne peut être réalisée par l'équipe A. L'équipe A pose réclamation. Alors qu'ils sont dans le vestiaire arbitres avec les OTM pour finir les formalités administratives, les arbitres se rendent compte de leur erreur et décident de rappeler les équipes. L'équipe A refuse de revenir sur le terrain. Les arbitres font alors reprendre la rencontre sans l'équipe A. Le ballon est donné à l'équipe A pour une REJ en ligne de fond suite aux LF. L'équipe A étant absente, les arbitres sifflent violation des 5s et remettent le ballon à l'équipe B. Cette dernière effectue la REJ et les arbitres sifflent la fin de la rencontre, refusant le panier que B5 vient de marquer.

Question

Qu'aurait-il fallu faire pour éviter cela ?

Réponse

Règlementairement, il est impératif que la rencontre ait sa durée légale. Les 4 dixièmes ne sont pas une règle, une rencontre doit se jouer jusqu'à son terme.

L'aide de la prise en compte de la connaissance de 4 dixièmes ou moins, ne permet que d'affirmer qu'un joueur n'a pas le temps de contrôler le ballon puis tirer au panier. Par contre, dans ce laps de temps, le joueur peut faire une claquette ou être victime d'une faute. Les arbitres auraient donc dû faire jouer immédiatement les 2 dixièmes.

Se rendant compte de leur erreur dans les vestiaires, ils pouvaient la corriger puisque la feuille de marque n'était pas encore signée par l'arbitre.

Devant le refus de l'équipe A de reprendre le jeu, les arbitres auraient dû proposer le forfait. Ils ne pouvaient en aucun cas faire reprendre le jeu en l'absence d'une des équipes.

Réclamation #6

Lors du premier quart temps, une faute est sifflée à la joueuse A11. Le marqueur attribue cette faute à la joueuse B11, puis le fanion des quatre fautes d'équipe est levé pour l'équipe B. Peu de temps après, une faute est sifflée par l'un des arbitres et deux lancers francs sont accordés à l'équipe A.



REGLES 2008 ETUDE DE CAS REGLEMENTAIRES



A la sixième minute du quart temps, un temps mort est accordé à l'équipe B. Lors du temps mort, l'entraîneur est informé par une personne de son banc de l'inversion de faute commise par le marqueur.

Suite à cette découverte, une réclamation est déposée par l'équipe B.

Question

Qu'aurait-il fallu faire ?

Réponse

L'arbitre en prenant attache auprès de son collègue et des OTM pouvait rectifier l'inscription de faute inversée entre A11 et B11.

Par contre, il ne pouvait rectifier les 2 LF immérités en faveur de l'équipe A, le chronomètre ayant tourné depuis cette erreur, et de multiples ballons vivants ballons morts ayant eu lieu, l'erreur n'est plus rectifiable.

Réclamation #7

En fin de rencontre, le joueur A13 demande un remplacement. A 6 secondes de la fin de la rencontre, suite à un panier marqué par l'équipe A, le joueur A13 ne peut entrer en jeu comme le prévoit le règlement.

L'entraîneur A demande alors un temps mort de façon véhémement. Le marqueur intervient auprès des arbitres pour répercuter la demande de temps mort. L'aide arbitre siffle et consulte les officiels de la table de marque.

L'aide arbitre n'accorde pas le temps mort mais, ayant interrompu le jeu accepte, le remplacement du joueur.

A ce moment, l'entraîneur B dépose réclamation sur le motif que l'arrêt de jeu a permis à l'équipe A de faire entrer un joueur de - 21 ans non entré en jeu.

Question

L'arrêt de jeu provoqué par la demande pressante de l'entraîneur A permet-elle le remplacement ?

Réponse

L'arrêt de jeu fait suite à une demande de temps morts par l'entraîneur A.

Après avoir consulté son collègue et les OTM, l'arbitre aurait découvert que sa demande était trop tardive. Le temps mort devait donc être annulé, et en conséquence, le jeu aurait dû reprendre sans qu'aucun remplacement ne puisse être effectué.

Réclamation #8

Lors de la treizième minute de la rencontre, une remise en jeu est effectuée par l'équipe A. Lors de cette remise en jeu, le joueur A6 est sanctionné d'une faute personnelle sur le joueur B7. Les équipes ayant déjà commis quatre fautes d'équipe, l'arbitre donne de ce fait deux lancers francs à l'équipe B. L'équipe A pose alors réclamation. Le score final est de 94 à 89 en faveur de l'équipe B.

Question

Qu'aurait-il fallu faire ?



REGLES 2008 ETUDE DE CAS REGLEMENTAIRES



Réponse

Lorsqu'une équipe contrôle le ballon et c'est le cas lors d'une remise en jeu, B n'aurait pas dû bénéficier de deux LF.

Les arbitres, les officiels de tables forment une équipe et en cas de défaillance réglementaire de la part d'un ou des arbitres, les officiels ont le devoir d'interpeller ceux-ci et de donner leurs conclusions.

La décision finale appartiendra au premier arbitre et en pareil circonstance, l'erreur aurait été évitée.

Réclamation #9

Il reste 1,1 s dans le dernier quart-temps. L'équipe B effectue une REJ au niveau de la ligne médiane. Le ballon est alors touché sur le terrain par A4 puis rattrapé par B5 qui tombe au sol mais réussit à passer le ballon à son coéquipier B9 qui tire au panier et marque.

Le ballon a bien quitté les mains du tireur lorsque le signal du chronométrateur retentit mais l'équipe A estime que l'action a duré plus que 1,1 s. Elle pose donc réclamation.

Question

Qu'aurait-il fallu faire ?

Réponse

L'arbitre en responsabilité du tir ayant validé le fait que le ballon avait quitté les mains du tireur, il doit valider le panier.

Suite au dépôt de la réclamation, il est nécessaire que l'arbitre en responsabilité interroge son collègue. Si la réponse concorde avec son avis, il n'est pas nécessaire de consulter les officiels de table. La décision des arbitres, décision du terrain, prime sur tout autre avis.

Si son collègue n'a pas d'avis, de même, il n'est nécessaire qu'il consulte les officiels de table.

Par contre si son collègue n'est pas de son avis, LE premier arbitre devra consulter le chronométrateur pour prendre en son âme et conscience LA DECISION FINALE.